

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 3 JUIN 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 3 juin 2022*

Aujourd'hui, à midi dix, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 4 Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives
- n^o 35 Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.